

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le quatre avril deux mil dix-neuf.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs 2018 et approbation des comptes de gestion du receveur municipal : commune et service d'eau
- Budgets primitifs 2019 : commune et service d'eau
- Demande de subvention DSIL
- Agent contractuel : rémunération
- Questions diverses

Etaient présents : QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse - ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – HUILIO Virginie – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe - BLAIMONT Michel
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : CLAISE Muriel – LE JOSSEC Cyril – HEBERT Benoît - SCHLICH Daniel - BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra –

Madame BARBOT Claire a été élue secrétaire.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention à la Région pour la bibliothèque : accord de l'ensemble du conseil.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

COMMUNE

Madame Le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2018 conformes au compte de gestion du receveur du budget communal :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :	691.021,57 €
RECETTES :	482.372,41 €
DEFICIT	208.649,16 €

RESTES A REALISER

DEPENSES :	121.336,00 €
RECETTES :	<u>159.157,00 €</u>
EXCEDENT	37.821,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	1.355.596,25 €
RECETTES :	<u>2.529.072,41 €</u>
EXCEDENT	1.173.476,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les résultats du compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du receveur, pour le budget communal.

Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les affecter de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (dépenses) : 208.649,16 €
- Affectation au compte 1068 : 170.828,16 € (compte tenu du déficit d'investissement de 208.649,16 Euros corrigé des restes à réaliser de 37.821 € en recettes).
- Report à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 1.002.648 €

SERVICE D'EAU

Madame Le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2018 conformes au compte de gestion du receveur, pour le budget du service d'eau :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :	84.361,14 €
RECETTES :	50.774,66 €
DEFICIT	33.586,48 €

RESTES A REALISER : NEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 216.957,29 €
RECETTES : 262.559,04 €
EXCEDENT : 45.601,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les résultats du compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du receveur, pour le budget du service d'eau.

Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les affecter de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (dépenses) : 33.586,48 €
- Affectation au compte 1068 : 33.586,48 € (compte tenu du déficit d'investissement de 33.586,48 Euros sans restes à réaliser).
- Report à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 12.015,27 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Madame le Maire propose au Conseil l'équilibre des budgets suivants, sans augmentation des taxes

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT à 2.715.493 Euros
INVESTISSEMENT à 1.712.166,16 Euros

SERVICE D'EAU

EXPLOITATION à 236 ;075,27 Euros
INVESTISSEMENT à 116.495 ?48 Euros

TAUX DE FISCALITE 2019

Madame le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité pour 2019 identiques à ceux de 2018, soit

TAXE D'HABITATION 13,83%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 19,65%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 30,69%

Le Conseil, à l'unanimité, valide le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2019.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Madame le Maire rappelle que par délibération du 30 Janvier 2019 une subvention au titre de la DETR a été sollicitée pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la Salle Aimé Breton, sise 11 Grande Rue, pour un montant de 2.122,75 € HT, soit un total de 2.547,30 € TTC.

Ces travaux étant également éligibles au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL), le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du DSIL 2019.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention DETR	20 %	424,55 €
➤ Subvention DSIL	40 %	849,10 €
➤ Autofinancement		849,10 €

Total H.T 2.122,75 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : début et fin des travaux : sur le 2^{ème} semestre 2019.

AGENT CONTRACTUEL : REMUNERATION

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 Février 2019, il a été créé plusieurs postes afin de prévoir le remplacement de Michèle Barillet qui prend sa retraite au 30 Juin 2019.

Dix neuf candidatures ont été reçues. Six dossiers ont été retenus par rapport au profil recherché. Cinq personnes sur les 6 se sont présentées pour répondre à un test avec questions sur la gestion d'une collectivité.

Après ce test, 3 personnes ont été retenues. Seulement 2 ont été reçues en entretien car la troisième avait trouvé un poste. Après ces entretiens, il s'avère que les deux candidates ne répondaient pas en totalité au profil recherché.

Dans ce cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 Janvier 1984, un agent contractuel de droit public peut être recruté pour faire face à la vacance temporaire d'emploi.

Il a donc été décidé de conclure un contrat pour une durée de 4 mois à compter du 2 Mai 2019.

Madame le Maire propose de nommer la personne concernée en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, avec une rémunération au premier échelon de l'échelle concernée, soit indice majoré 328.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord sur cette rémunération.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 30 Janvier 2019 la majorité des lots ont été attribués pour les travaux de la bibliothèque.

Le montant global du marché s'élève à la somme de 147.483 Euros HT.

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter une subvention de la Région dans le cadre du contrat de Pays de l'Agglo du Pays de Dreux au titre du plan isolation des bâtiments publics.

Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Marie-Lise ALTUR

Tableau de l'église revenu suite à une restauration de qualité. Le cadre devant être refait à l'identique est toujours en cours de restauration.

Remerciements à Hervé Huilio pour les travaux actuellement réalisés pour la restauration de la voûte de la chapelle.

Intervention de Guy COËNON

Commission de sécurité au restaurant scolaire : des contrats ont été conclus avec APAVE pour les vérifications électricité, gaz, système incendie. Avis favorable de la commission

Intervention d'Etienne HERBEAUX

Transmet une demande de travaux d'Arnaud Lecoq sur le chemin communal situé devant le Bois de Beaulieu pour la mise en place d'une buse (fossé s'effondre)

Intervention de Christophe GATEAU

Voir la CRAM afin d'avoir les clés des chaufferies.

Suite à enlèvement ilots Rue des Minières, pourrait-il être fait un comptage vitesse à ce niveau ?

Intervention de Michel BLAIMONT

Fête du 1^{er} Mai : quel sera l'emplacement des forains ? tous Allée du Château et foire à tout sur la Grande Rue, la Rue du Potager et la Rue de la Demoiselle

Intervention de René DUVAL

Travaux aménagement Rue de la Demoiselle et Allée du château :

Avons reçu les résultats du repérage amiante dans l'enrobé de la Rue de la Demoiselle : néant

Appel d'offres : mise en ligne 15 Avril et réception des offres jusqu'au 15 Mai. Commission d'appel d'offres se réunira le 15 Mai pour ouverture des plis.

SMICA – compétence eau potable:

diagnostic des réseaux de la commune pris en charge par le syndicat pour toutes les communes adhérentes (diagnostic subventionné à 80% pour le syndicat alors que 50% si la commune le fait individuellement).

Chaque commune souhaite garder son prestataire pour intervention sur le réseau d'eau potable (fuites, branchements...). Le SMICA se charge de voir si cela est possible.

Demande du SMICA aux communes de vérifier que toutes les bornes à incendie sont dans l'actif de la Commune et non du Service d'Eau.

Intervention de Virginie QUENTIN

Transmet les remerciements de Mme Guyard pour l'enlèvement des ilôts Rue des Minières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et vingt minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,